



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

Le **LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Cécile GALHAUT (à partir de CM/19/087), Juan Carlos VEGAS (à partir de CM/19/088)

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile JOURDAINNE à Sébastien PETIT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Réjan SAUPIN, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Elisabeth BIDEAUX, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

**Absent(s) non excusé(s):**

Robin DAVID, Juan Carlos VEGAS (de CM/19/085 à CM/19/087)

**Absente excusée:**

Cécile GALHAUT (de CM/19/085 à CM/19/086)

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

-----

**LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE - REGLEMENT DES ENTREES PISCINE DU  
CENTRE DE NATATION DE PORT JEROME SUR SEINE - ANNEE 2008 - CM/19/085**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise la levée de la prescription quadriennale pour ce dossier et le règlement de la somme de 366 € (titre n° 987 de 2008).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 24 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	27	pour: 24 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DU TRAIT A LA SCOLARISATION D'UN ENFANT EN CLIS DANS LA COMMUNE D'ARELAUNE EN SEINE (CF. LA MAILLERAYE SUR SEINE) - CM/19/086**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la levée de la prescription quadriennale pour ce dossier et le règlement de la somme de 1 000 € (titre n° 390 de 2014 et titre n° 441 de 2015).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 24 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	27	pour: 24 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**BUDGET PRIMITIF VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 4 - CM/19/087**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Dépenses	recettes	Commentaires
<i>FONCTIONNEMENT</i>			
D 6811-01 (Ch.042) : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 635,00 €		Régularisation des dotations d'amortissements 2019 – montant complémentaire
D 023-01 (Ch.023) : Virement à la section d'investissement	- 1 635,00 €		Equilibrage du budget
D 61551-020 (Ch.011) : Entretien et réparation sur matériel roulant	7 000,00 €		Réparation camion Volvo
D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 7 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<i>INVESTISSEMENT</i>			
R 021-01 (Ch.021) : Virement de la section d'exploitation		- 1 635,00 €	Equilibrage du budget
R 28158-01 (Ch.040) : Autres installations, matériel et outillages techniques		403,00 €	Régularisation des dotations d'amortissements 2019 – montant complémentaire
R 28188-01 (Ch.040) : Autres immobilisations corporelles		1 232,00 €	

D 2313-AP8-411 (Ch.23) : Constructions	150 000,00 €		Travaux toiture de la salle Léo Lagrange
D 2313-AP7-810 (Ch.23) : Constructions	- 150 000,00 €		
D 2312-026 (Ch.23) : Terrains	36 500,00 €		Travaux agrandissement du cimetière
D 2313-AP7-810 (Ch.23) : Constructions	- 36 500,00 €		
D 2041621-020 (Ch.204) : Subvention équipement versée CCAS biens mobiliers, matériels et études	37 000,00 €		Subvention équipement versée en faveur du budget Résidences Autonomie pour achats d'équipements
D 020-01 (Ch.020) : Dépenses imprévues d'investissement	- 37 000,00 €		
D 2031-020 (Ch.20) : Frais d'études	24 000,00 €		Evolution de la législation sur l'amiante : mise en conformité réglementaire des DTA de 27 bâtiments communaux
D 020-01 (Ch.020) : Dépenses imprévues d'investissement	- 24 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 4 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 188 855,00 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 128 998,78 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT 2019 AP/CP :  
MODIFICATION - CM/19/088**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la durée de l'autorisation de programmes et crédits de paiement 2019 et 2020 pour la rénovation de la toiture de la salle Léo Lagrange et propose de modifier la durée de l'AP/CP n°AP.8.

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP2020
AP.8	Rénovation de la toiture de la salle Léo Lagrange	600 000 €	300 000 €	300 000 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**PARTICIPATION DE LA VILLE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) PORTE PAR LA MISSION LOCALE - CM/19/089**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'octroi d'un soutien financier au dispositif de la Métropole.

**DIT** que la charge financière sera portée au budget Ville plutôt que celui du CCAS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler l'appel de cotisation pour l'année 2019, sur la base de la présente délibération, ainsi que les cotisations pour les années à venir.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LE NETTOYAGE DES BATIMENTS DE LA VILLE ET DU CCAS DU TRAIT - CM/19/090**

**A la majorité (par 25 voix pour et 1 voix contre)**, le Conseil Municipal approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville du TRAIT et le CCAS du TRAIT portant sur le nettoyage des bâtiments de la ville et du CCAS du TRAIT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette convention.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 25 contre: 1 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC DE NETTOYAGE DES BATIMENTS DE LA VILLE ET DU CCAS DU TRAIT - APPEL D'OFFRES OUVERT - CM/19/091**

**A la majorité (par 21 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions),** le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché public de nettoyage des bâtiments de la ville et du CCAS du TRAIT et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que l'ensemble des actes afférents audit marché.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 21 contre: 1 abstention(s): 4 non votant(s) : 0

-----

**LOGE D'ARTISTES D'HYDRE EN SCENE - CONSTRUCTION D'UN MODULAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION - CM/19/092**

**A la majorité (par 24 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention),** le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement présenté.

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
(montant HT)	125 000€	Fonds de concours Métropole Rouen Normandie (20% du montant HT)	25 000€	16.67%
TVA	25 000€	Autofinancement HT	100 394€	66.93%
		FCTVA	24 606€	16.40%
<b>Total TTC</b>	<b>150 000€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>150 000€</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire afin de procéder à l'installation de la construction modulaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à s'engager dès notification de l'accord de la déclaration préalable ainsi que de l'accord du fonds de concours à procéder à la réalisation des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 24 contre: 1 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

-----

**AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE LA HAUTEVILLE - DEMANDE DE SUBVENTION - CM/19/093**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement présenté.

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Travaux agrandissement cimetière de la Hauteville (montant HT)	41 666.67€	Fonds de concours Métropole Rouen Normandie pour 20% du montant HT	8 333.33€	16.67%
TVA	8 333.33€	Autofinancement HT	33 464.67€	66.93%
		FCTVA	8 202€	16.40%
<b>Total TTC</b>	<b>50 000€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>50 000€</b>	<b>100%</b>

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen Normandie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à s'engager dès notification de l'accord du Fonds de concours et à procéder à la réalisation des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ASCENSEUR AU GROUPE SCOLAIRE GUY DE MAUPASSANT - DEMANDE DE SUBVENTION - CM/19/094**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement présenté.

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Étude, installations d'un ascenseur et d'un sanitaire adapté (montant HT)	149 383.33€	FSIC (25% du montant HT)	37 345.83€	20.83%
		Département de Seine Maritime dans le cadre de l'aide aux établissements scolaires publics du 1 <sup>er</sup> degré et aux locaux périscolaires (20% du montant HT plafonné à 350 000€ HT)	29 876.67€	16.67%
TVA	29 876.67€	Autofinancement	82 631.69€	46.10%
		FCTVA	29 405.81€	16.40%
<b>Total TTC</b>	<b>179 260€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>179 260€</b>	<b>100,00%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable afin de faire les travaux d'installation d'un ascenseur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à s'engager dès notification de l'accord de la déclaration préalable ainsi que de l'accord du fonds de concours et de la subvention et à procéder à la réalisation des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**TRAVAUX DE TOITURE - SALLE DE SPORT LEO LAGRANGE - DEMANDE DE SUBVENTION - CM/19/095**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement présenté.

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Travaux toiture (montant HT)	250 000€	FSIC (20% du montant HT)	50 000€	16.67%
		Département de Seine Maritime (20% du montant HT)	50 000€	16.67%
TVA	50 000€	Autofinancement	150 788€	50.26%
		FCTVA	49 212€	16.40%
<b>Total TTC</b>	<b>300 000€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>300 000€</b>	<b>100,00%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable afin d'entreprendre les travaux de toiture.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime

**AUTORISE** Monsieur le Maire à s'engager dès notification de l'accord de la déclaration préalable ainsi que de l'accord du fonds de concours et de la subvention et à procéder à la réalisation des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**TRAVAUX DE REPRISE DE BARDAGE DU POLE TECHNIQUE ET DU POLE CITOYENNETE - DEMANDE DE SUBVENTION - CM/19/096**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement présenté.

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Travaux bardage (montant HT)	15 000€	Fonds de concours Métropole Rouen Normandie pour 20% du montant HT	3 000€	16.67%
TVA	3 000€	Autofinancement HT	12 047.28€	66.93%
		FCTVA	2 952.72€	16.40%
<b>Total TTC</b>	<b>18 000€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>18 000€</b>	<b>100%</b>

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour solliciter le Fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à s'engager dès notification de l'accord du Fonds de concours et à procéder à la réalisation des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES INSECTES HYMENOPTERES -  
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES NIDS -  
CM/19/097**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de participer financièrement aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques en fixant les modalités suivantes :

- les bénéficiaires de l'aide seront les habitants de la commune, sur présentation d'une facture acquittée relative à la destruction, à leur domicile, au cours de la période entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre, d'un nid de frelons asiatiques par une entreprise agréée figurant sur la liste diffusée sur la plateforme dédiée de la Préfecture de Seine Maritime,

- le montant de l'aide attribuée sera de 40€ du coût restant à la charge du particulier après déduction de toutes les aides institutionnelles prévues. Le plafond de l'aide est fixé à 40 €.

**DE PARTICIPER** financièrement aux frais de destruction des nids d'insectes hyménoptères en fixant les modalités suivantes :

- les bénéficiaires de l'aide seront les habitants de la commune, sur présentation d'une facture acquittée relative à la destruction, à leur domicile, d'un nid d'insectes hyménoptères par une entreprise spécialisée,

- le montant de l'aide attribuée est à hauteur des frais réellement engagés par les particuliers traitons, dans la limite maximum de 80 €.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE SOCIAL DANS LE CADRE DE LA FIXATION  
DES TARIFS DES SPECTACLES DE L'HYDRE EN SCENE SAISON CULTURELLE  
2019/2020 - CM/19/098**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs municipaux des entrées de spectacles de la « P'tite Scène » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

CENTRE SOCIAL LA ZERTELLE	TARIFS DE SEPTEMBRE 2019 A SEPTEMBRE 2020	NOUVEAUX TARIFS DE JANVIER 2020 A DECEMBRE 2020
<b><u>Les tarifs adhésion (l'adhésion permet un tarif préférentiel pour les manifestations)</u></b>		Inchangés
Mineurs 14/17 ans "traitons"	7,30 €	7,30 €
Mineurs 14/17 ans "hors commune"	16,60	16,60 €
Adultes 18 ans et + "traitons"	10,40 €	10,40 €
Adultes 18 ans et + "hors commune"	21,80 €	21,80 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) "traitons"	26,00 €	26,00 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) "hors commune"	53,00 €	53,00 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) "traitons"	15,60 €	15,60 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) "hors commune"	32,20 €	32,20 €
Boissons	0,60 €	0,60 €
<b><u>Tarifs sorties et manifestations locales</u></b>		<b>Tarifs « P'tite Scène »</b>
Manifestations locales "adhérent"	gratuité	Adhérent centre social 3€
Manifestations locales "non adhérent traitons"	3,25 €	Non Adhérent centre social 8€
Manifestations locales "non adhérent hors commune"	7,30 €	
<b><u>Tarifs sorties et manifestations extérieures</u></b>		Inchangés
Une personne "adhérent"	5,20 €	5,20 €
Une personne "non adhérent traitons"	10,40 €	10,40 €
Une personne "non adhérent hors commune"	21,80 €	21,80 €
Forfait Famille (2 parents + 1 enfant minimum)	12,40 €	12,40 €
Forfait Famille (1 parent + 1 enfant minimum)	8,30 €	8,30 €
Sorties extérieures non tarifées	2,00 €	2,00 €

**PRECISE** que cette délibération annule et remplace les tarifs « sorties et manifestations locales » de la délibération n°CM/19/075 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 fixant les tarifs du centre social La Zertelle.

**PRECISE** que l'encaissement de ces entrées sera crédité sur le budget V049 animation socio-culturelle du centre social.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES DE LA SALLE MUNICIPALE "HYDRE EN SCENE" SAISON CULTURELLE 2019/2020 - CM/19/099

A la majorité (par 21 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs municipaux des entrées de spectacle de la salle Hydre en Scène pour la saison culturelle 2019/2020, c'est-à-dire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

#### SPECTACLES DITS TOUS PUBLICS :

HYDRE EN SCENE	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT*
TARIF1 dont le coût de cession du spectacle est inférieur à 3000€	12 € TTC	7 € TTC
TARIF 2 dont le coût de cession est supérieur ou égal à 3000€	20 € TTC	12 € TTC

\* Le tarif réduit inclus : les enfants de -16 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes percevant les minimas sociaux (RSA) et les personnes âgées de + 65 ans

#### SPECTACLES DITS FAMILLE OU JEUNE PUBLIC

TARIF 3 FAMILLE	5 € TTC pour tous
-----------------	-------------------

**PRECISE** que l'encaissement de ces entrées sera crédité sur le budget annexe de l'Hydre en Scène.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 5 non votant(s) : 0

**APPEL A PROJET RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP76) DEMANDE DE SUBVENTION 2020 - CM/19/100**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 76 dans le cadre des actions du Centre Social la Zertelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'ensemble de l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**ADHESION A SEINE MARITIME ATTRACTIVITE (SMA) - CM/19/101**

**A la majorité (par 21 voix pour et 5 voix contre)**, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune à Seine-Maritime Attractivité.

**ACCEPTTE** le versement d'une cotisation au titre de l'année 2019/ 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 21 contre: 5 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CREATION D'UN POSTE DE REGISSEUR TECHNIQUE ET D'UN POSTE DE COORDINATEUR ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE DE LA SALLE HYDRE EN SCENE - CM/19/102**

**A la majorité (par 24 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention),** le Conseil Municipal décide de créer un poste de Régisseur technique à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) et un poste d'Animateur de l'action culturelle municipale à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
<b>Adjoint Technique</b>	C	+1 (temps complet)	37 (dont 1 à 27h30)

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
<b>Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	C	+1(temps complet)	2

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 24 contre: 1 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

**CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S - CM/19/103**

**A l'unanimité,** le Conseil Municipal décide de créer un poste de Responsable du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
<b>Educateur de Jeunes Enfants</b>	A	+1 (temps complet)	1

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/19/104**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessous.

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
A	Attaché	2	TC
A	Attaché principal	2	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 4			
B	Rédacteur	5	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 8			
C	Adjoint administratif	11	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	10	9 à TC, 1 à 28h
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23, dont 1 à 28h			
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			35
			dont 1 à 28h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
A	Ingénieur principal	1	TC

total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	1	TC
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3			
C	Adjoint technique	37	35 à TC, 1 à 27h30
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	4	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 45, dont 1 à 27h30			
C	Agent de maîtrise	5	TC
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 9			
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			58
			dont 1 à 27h30

<b>FILIERE ANIMATION</b>			
B	Animateur	3	TC
B	Animateur principal de 2ème classe	1	TC
B	Animateur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5			
C	Adjoint d'animation	18	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 21			
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>			26

<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
A	Assistant socio-éducatif 2ème classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
A	Educateur de Jeunes Enfants	1	TC
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1			
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	4	TC

C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	2	TC	
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6				
<b>TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				8

<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
A	Bibliothécaire	1	TC		
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1					
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h		
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h					
C	Adjoint du patrimoine	2	TC		
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	TC		
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 3					
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>				5	dont 1 à 28h

<b>FILIERE SECURITE</b>					
C	Gardien brigadier	4	TC		
C	Brigadier-chef principal	3	TC		
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7					
<b>TOTAL FILIERE SECURITE</b>				7	
<b>TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES</b>				139	

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**MODALITES DE REALISATION ET DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES PAR LES AGENTS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/19/105**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal adopte le principe d'une rémunération des heures supplémentaires et complémentaires au profit des catégories d'agents citées ci-dessus selon les modalités énoncées dans la présente délibération.

**RAPPELLE** qu'il incombe à la commune de produire au Comptable, à l'appui de tout paiement d'heures supplémentaires et complémentaires, cette délibération fixant la liste des emplois dont les activités impliquent la réalisation effective desdites heures, ainsi qu'un état liquidatif précisant pour chaque agent, par mois et par taux d'indemnisation, le nombre d'heures effectuées ; cet état liquidatif de ces heures sera transmis par les chefs de service et signé par l'agent ayant reçu délégation de signature de l'Autorité Territoriale, et sera transmis en appui du mandatement, sous peine de voir rejeter les paiements par le Trésor Public pour défaut de pièce justificative.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION ET DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS ET HUMAINS ENTRE L'AMICALE DES EMPLOYES DE LA VILLE DU TRAIT ET DU CCAS ET LA VILLE DU TRAIT ET DU CCAS - CM/19/106**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de subvention et de mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement de la mission de prestations sociales auprès des employés de la Ville du Trait et du CCAS assurés par l'Amicale des employés de la ville du Trait et du CCAS.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL AU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL "ALAIN GUILLOIT" DE PORT-JEROME-SUR-SEINE POUR DES SEANCES DE NATATION EN DIRECTION DES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - CM/19/107**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'utilisation du centre aquatique intercommunal "Alain Guilloit" de Port-Jerôme-sur-Seine pour les élèves des classes élémentaires de l'école élémentaire Guy de Maupassant de la ville du Trait pour l'année scolaire 2019/2020.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL AU CENTRE AQUATIQUE "AQUALOUP" DE LA VILLE DE CANTELEU POUR DES SEANCES DE NATATION EN DIRECTION DES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - CM/19/108**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'utilisation du centre aquatique « Aqualoup » de la ville de Canteleu par les élèves des classes élémentaires des écoles Gustave Flaubert et Pierre & Marie Curie de la Ville du Trait pour l'année scolaire 2019/2020.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**ANIMATIONS MUSICALES EN DIRECTION DES ENFANTS SCOLARISES EN ECOLE ELEMENTAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - CM/19/109**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de reconduire les animations musicales en direction des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Pierre et Marie Curie, Gustave Flaubert et Guy de Maupassant de la ville du Trait et d'approuver la convention définissant les modalités des interventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION SIMPLIFIEE D'UNE DEMONSTRATION SPORTIVE DE YOGA OFFICIE PAR EVELYNE BODELLE ET LE CENTE SOCIAL A DESTINATION DES PERSONNES AGEES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE - CM/19/110**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à une prestation de découverte sportive de type Yoga à destination des personnes âgées de la Ville du Trait dans le cadre de la semaine bleue.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION SIMPLIFIEE D'UNE DEMONSTRATION SPORTIVE DE TAI CHI - QI GONG OFFICIE PAR LE CLUB D'ARTS MARTIAUX DE RIVES EN SEINE ET LE CENTRE SOCIAL A DESTINATION DES PERSONNES AGEES DE LA VILLE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE - CM/19/111**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à une prestation de découverte sportive de type Tai Chi Qi Gong à destination des personnes âgées de la Ville du Trait dans le cadre de la semaine bleue.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS - APPEL A PROJET DE LA FONDATION CNP ASSURANCES - CM/19/112**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet lancé par la Fondation CNP Assurances en vue d'obtenir un financement pour l'acquisition de ces équipements.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**ACTUALISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC - CM/19/113**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le nouveau linéaire de voirie communale : 36 532 mètres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des Services Préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF 2020.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AM 419 EN VUE D'UNE CESSION - CM/19/114**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal rapporte la délibération CM/19/081 du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**DECIDE DE CONSTATER** la désaffectation du domaine public de 25 m<sup>2</sup> de la parcelle AM 419.

**DECIDE D'APPROUVER** le déclassement de 25 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AM 419.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°86 - CM/19/115**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°227 d'une contenance totale de 910 m<sup>2</sup> au prix de 68 000 € à Madame et Monsieur TURKSOY.

**DIT** que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

**DECIDE DE MANDATER** un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°87 - CM/19/116**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°228 d'une contenance totale de 859 m<sup>2</sup> au prix de 66 000 € à Madame et Monsieur DELAIR.

**DIT** que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

**DECIDE DE MANDATER** un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### MOTION RESTRUCTURATION DGFIP - CM/19/117

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette motion et en avoir débattu autorise le Maire à la faire parvenir à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques.

D'autre part, le Conseil Municipal apporte son soutien à la démarche du Président de l'Association de Petites Villes de France qui a saisi et alerté le ministre de l'action et des comptes, Gérald Darmanin.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

Fait au Trait, le 23 septembre 2019

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

